

# FICHE 11

## LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

### L'ESSENTIEL

- Le diplôme est un déterminant majeur de l'insertion professionnelle des jeunes. Un système éducatif plus juste doit donc favoriser la qualification de tous les élèves. C'est la raison pour laquelle la ministre a lancé en novembre 2014 le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ».
- Les résultats sont très encourageants : 110 000 jeunes sortent désormais chaque année de l'école sans diplôme contre 136 000 il y a cinq ans. Ces sorties sans qualification sont néanmoins encore trop nombreuses. La mobilisation de l'École et de ses partenaires est donc amplifiée avec un double objectif : prévenir l'abandon scolaire précoce et soutenir ceux qui ont quitté l'école sans diplôme et souhaitent revenir en formation.

### Priorité à la prévention du décrochage scolaire

Un vaste plan de formation a été lancé en 2016 afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire (enseignants, corps d'inspection, chefs d'établissement, responsables des réseaux « Formation Qualification Emploi » et « référents décrochage scolaire » en établissement).

Une semaine de la persévérance scolaire est organisée chaque année dans toutes les académies avec les parents et l'ensemble des partenaires afin de valoriser les actions et dispositifs de prévention mis en place et de consolider la stratégie territoriale.

La diffusion de la mallette des parents est généralisée et la mise en œuvre du dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » destiné aux primo-arrivants poursuit son développement.

### Un accompagnement personnalisé des jeunes en risque de décrochage

Le dispositif « **parcours aménagé de formation initiale** », expérimenté pendant l'année scolaire 2015-2016, est généralisé dans les académies à partir de la rentrée. Proposé à des jeunes de 15 à 19 ans, il leur permet de disposer d'un temps de respiration et de prendre du recul à travers un parcours aménagé combinant des temps de formation et des activités extra-scolaires (stage en entreprise, service civique, etc.).

Les « alliances éducatives » expérimentées dans plusieurs académies sont également étendues à partir de la rentrée scolaire. Elles coordonnent, dans une démarche coopérative impliquant fortement les parents, les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune en risque ou en situation de décrochage.

## La consolidation du maintien en formation pour favoriser l'accès au diplôme

À partir de la rentrée scolaire 2016, les élèves ayant échoué à l'examen du baccalauréat, examens du brevet de technicien, du brevet de technicien supérieur ou du certificat d'aptitude professionnelle, ont droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont ils sont issus en vue de préparer une seconde fois cet examen.

## La sécurisation du droit au retour en formation pour donner une nouvelle chance d'accéder à la qualification

Le droit au retour en formation initiale concerne des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans aucun diplôme, ou titulaires d'un baccalauréat général. 26 000 sont revenus en formation entre novembre 2014 et novembre 2015.

Le droit au retour en formation est renforcé par plusieurs actions :

- 15 000 bourses de reprise d'études sont attribuées dès cette rentrée scolaire sur critères sociaux à des jeunes âgés de 16 à 19 ans revenant en formation afin de permettre à tous de bénéficier de ce droit, y compris ceux qui se trouvent dans des situations financières contraintes ;
- le site « reviens te former » qui a déjà permis à plus de 39 000 jeunes de contacter un référent depuis la campagne de mai 2015, est mieux articulé avec la plateforme « masecondechance.fr » et le numéro vert 0 800 12 25 00 à compter de l'automne 2016 afin de simplifier et démultiplier les possibilités d'accès pour les jeunes et les familles ;
- le développement des **structures de la deuxième chance** est amplifié : **on compte 39 structures** de retour à l'École à la rentrée 2016 (micro-lycées notamment) **contre 12 en 2012**. Elles proposent un cadre adapté, complémentaire de l'offre mise en place au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs par d'autres acteurs (Evide, E2C, service militaire volontaire garantie jeunes...) dont les conditions de développement coordonné sont favorisées par le cadre du plan interministériel pour l'égalité et la citoyenneté ;
- avec la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, la durée de la formation complémentaire pouvait déjà être inscrite dans le compte personnel de formation (CPF) des jeunes en situation de décrochage. Avec la création du compte personnel d'activité (CPA), tout jeune sorti sans diplôme du système éducatif aura désormais le droit de bénéficier d'un capital formation inscrit sur son CPA qui lui permettra de se former gratuitement pour acquérir une qualification ;
- **un guide relatif à l'accueil et à la prise en charge de ces nouveaux publics est diffusé à cette rentrée 2016 aux chefs d'établissement et inspecteurs.**

## Un partenariat renforcé sur les territoires

La plate-forme d'engagements réciproques État-régions signée en mars 2016 fait de la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, de la mise en œuvre du droit au retour en formation et des échanges de données pour la prévention et le suivi du décrochage un objectif commun aux régions et à l'État. Des processus et outils communs pour l'accompagnement des jeunes sans qualification visant un retour en formation ou une insertion professionnelle sont définis dans ce cadre.

## Le développement des actions communes École/entreprises

Le lien École/entreprises sera renforcé par exemple à travers le développement des « clauses de formation sous statut scolaire » introduites dans les marchés publics en faveur des jeunes en situation de décrochage, ainsi que par le développement dans les accords-cadres et conventions de coopération, des actions prévoyant la participation des acteurs du monde économique à la lutte contre le décrochage scolaire.